



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-620

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2022

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Service concours statutaires**

75-2022-08-08-00010 - Arrêté fixant la composition du jury des concours interne et externe sur titres pour l'accès au corps des cadres paramédicaux de santé (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-08-08-00010

Arrêté fixant la composition du jury des  
concours interne et externe sur titres pour  
l'accès au corps des cadres paramédicaux de  
santé

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE – HOPITAUX DE PARIS**

Service Concours statutaires

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-06-14-00008 en date du 14 juin 2022, portant ouverture à compter du 12 juillet 2022, des concours interne et externe sur titres pour l'accès au corps des Cadres de Santé Paramédicaux à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris modifié par l'arrêté n°75-2022-06-16-0004 du 16 juin 2022 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne sur titres et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

La Directrice des Ressources Humaines entendue ;

**ARRÊTÉS**

**ARTICLE 1** : Le jury des concours interne et externe sur titres pour l'accès au corps des Cadres de Santé Paramédicaux prévu par l'arrêté directeur n°75-2022-06-14-00008 en date du 14 juin 2022 susvisé, est constitué comme suit :

**PRESIDENT** :

Loïc MORVAN  
Coordinateur Général des Soins  
agissant en qualité de représentant du Directeur Général

Direction des Ressources Humaines  
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

**MEMBRES** :

**FILIERE INFIRMIERE**

Kathia BARRO  
Directeur d'hôpital

Fédération Hospitalière de France

Catherine DIDIER  
Directeur des soins

Institut de Formation en soins Infirmiers  
Ambroise Paré et Raymond Poincaré  
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Professeur Denis DUBOC  
Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Pascal LEMONNIER  
Cadre Supérieur de Santé

EHPAD Anselme Payen  
Ville de Paris

## **FILIERE REEDUCATION**

Kathia BARRO  
Directeur d'hôpital

Catherine DIDIER  
Directeur des soins

Professeur Denis DUBOC  
Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement

Florence LAVANDIER  
Cadre de santé

Fédération Hospitalière de France

Institut de Formation en soins Infirmiers  
Ambroise Paré et Raymond Poincaré  
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Centre Hospitalier Universitaire  
de Tours

## **FILIERE MEDICO-TECHNIQUE**

Kathia BARRO  
Directeur d'hôpital

Catherine DIDIER  
Directeur des soins

Professeur Denis DUBOC  
Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement

Patricia SCHIASSI  
Cadre de santé

Fédération Hospitalière de France

Institut de Formation en soins Infirmiers  
Ambroise Paré et Raymond Poincaré  
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Centre Hospitalier Universitaire  
de Tours

**ARTICLE 2** : La Directrice des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 août 2022

Pour le Directeur Général,  
Pour la Directrice des Ressources  
Humaines empêchée,

Le Directeur du Département Attractivité  
et Pilotage du Projet Social

Florian TAYSSE